

# JE PAIE MA FACTURE

LA REAAL met en place plusieurs modes de paiement pour vous aider à gérer au mieux le règlement de vos factures d'eau.

La mensualisation pour maîtriser votre budget en toute sérénité

La mensualisation, c'est faire le choix de mieux maîtriser votre budget en étalant le paiement de votre facture d'eau sur l'année. Vous recevez un échéancier établi à partir de votre consommation de l'année précédente et vous connaissez à l'avance la date des prélèvements mensuels (le 5, le 10 ou le 15). Si vous n'avez pas encore d'historique de consommation, vos premières mensualités sont calculées sur la base d'une moyenne nationale et réajustées après le passage d'un releveur.

Vous pouvez suspendre ou annuler le prélèvement de vos mensualités à tout moment par un simple appel au 04 66 54 30 90.

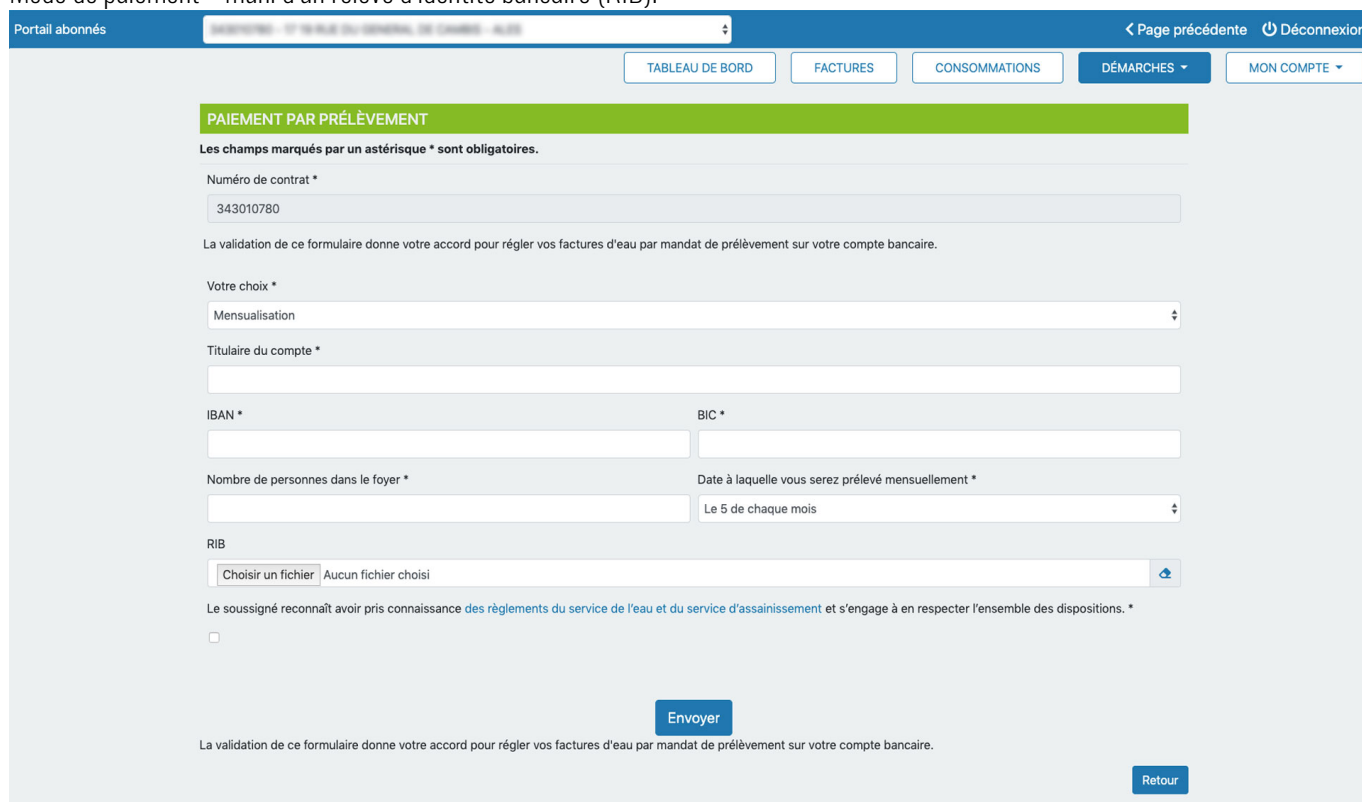
Pour opter pour la mensualisation, il vous suffit de vous connecter à votre espace personnel sur <https://reaal.fr>, rubrique « DÉMARCHES – Mode de paiement » muni d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Avec le prélèvement automatique, vous optez pour la tranquillité

Aucun risque d'oubli !

Vous n'avez plus à penser à rien, le règlement de vos factures se fait automatiquement à la date d'échéance par prélèvement sur votre compte bancaire ou postal deux fois par an.

Pour opter pour le prélèvement automatique, il vous suffit de vous connecter à votre [espace personnel](#), rubrique « DÉMARCHES – Mode de paiement » muni d'un relevé d'identité bancaire (RIB).



Portail abonnés

REACTIVATION ET MISE EN SERVICE DU SERVICE DE L'EAU - ALÈS

< Page précédente Déconnexion

TABLEAU DE BORD FACTURES CONSOMMATIONS DÉMARCHES MON COMPTE

### PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

Numéro de contrat \*  
343010780

La validation de ce formulaire donne votre accord pour régler vos factures d'eau par mandat de prélèvement sur votre compte bancaire.

Votre choix \*  
Mensualisation

Titulaire du compte \*  
[Champ vide]

IBAN \* BIC \*  
[Champ vide] [Champ vide]

Nombre de personnes dans le foyer \* Date à laquelle vous serez prélevé mensuellement \*  
[Champ vide] Le 5 de chaque mois

RIB  
[Charger un fichier] Aucun fichier choisi

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des [règlements du service de l'eau et du service d'assainissement](#) et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions. \*

Envoyer

La validation de ce formulaire donne votre accord pour régler vos factures d'eau par mandat de prélèvement sur votre compte bancaire.

Retour

Par carte bancaire

Vous pouvez régler vos factures :

- depuis votre espace personnel sur <https://reaal.fr>,
- au point d'accueil de la REAAL situé à Mairie Prim, 11 rue Michelet, 30100 Alès

Par chèque

Vous pouvez régler vos factures par chèque à l'ordre de M. le Régisseur de recettes de REAAL et l'envoyer à REAAL, Alès Agglomération, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 10059, 30105 Alès Cedex.

En espèces

Rendez-vous :

- au point d'accueil de la REAAL situé à Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30100 Alès
- ou courant 2020 dans un des bureaux de Poste proposant le service EFICASH muni de votre facture ou de votre lettre de relance comportant un code barre. Vous pourrez alors régler en espèces et recevrez en contrepartie un récépissé comportant vos références de paiement à conserver.

Retrouvez l'ensemble des bureaux de Poste proposant le service EFICASH ci-dessous.

Vous avez des difficultés à payer votre facture d'eau ?

La REAAL vous accompagne vers une meilleure maîtrise de votre budget eau. Dès la réception de votre facture, nous vous conseillons de nous contacter au 04 66 54 30 90 afin d'étudier votre situation.

Nous sommes à votre écoute pour vous proposer des solutions adaptées et durables (échelonnement de paiement, recherche optimale de recouvrement, conseils pour maîtriser votre consommation et réduire vos factures...).

Horaires et contacts

### **Pour nous rencontrer**

#### **Mairie Prim'**

11 rue Michelet, 30100 Alès  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### **Pour nous écrire**

#### **Courriel**

[contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

#### **Courrier postal**

REAAL, Alès Agglomération, Bâtiment ATOME,  
2 rue Michelet, BP 10059  
30105 Alès Cedex

### **Pour nous contacter**

#### **Téléphone**

04 66 54 30 90

Du lundi au vendredi



de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
(pour le service administratif)  
Pour toute urgence technique 24h/24, 7j/7  
<https://reaal.fr>